

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Le 7 mai 2009

La Société Financière Manuvie annonce des changements à ses régimes de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

TORONTO – La Société Financière Manuvie (la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait modifié et reformulé son régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime canadien modifié ») et qu'elle avait remplacé le programme de services offerts par l'entremise d'une banque aux porteurs d'actions ordinaires de la Société résidant aux États-Unis (l'« ancien régime américain ») par un nouveau régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « nouveau régime américain »).

Dans le cadre du régime canadien modifié, les porteurs d'actions ordinaires de la Société résidant au Canada peuvent continuer de réinvestir leurs dividendes dans des actions ordinaires additionnelles de la Société au lieu de les recevoir en espèces. Auparavant, il était possible d'acquérir des actions ordinaires additionnelles seulement sur le marché libre et par l'intermédiaire de l'administrateur du régime. Dans le cadre du régime canadien modifié, lorsqu'un dividende sera déclaré, le conseil d'administration de la Société décidera si les actions ordinaires additionnelles seront achetées sur le marché libre ou si elle seront émises par la Société sur le capital autorisé. Le conseil d'administration devra prendre la même décision dans le cas des participants qui achètent des actions ordinaires au moyen de versements facultatifs en espèces dans le cadre du régime canadien modifié.

Le prix des actions ordinaires qui sont achetées dans le cadre du régime canadien modifié est le prix du marché. Aux termes du régime canadien modifié, le prix des actions ordinaires émises par la Société sur le capital autorisé au titre du réinvestissement des dividendes peut, au gré du conseil, être inférieur au prix du marché d'un pourcentage maximal de cinq (5) pour cent, établi dans le cadre du régime canadien modifié. Les actionnaires qui participent au régime canadien en vigueur le 7 mai 2009 demeureront des participants au régime canadien modifié.

Le processus d'achat des actions ordinaires dans le cadre du nouveau régime américain et le prix d'achat de ces actions ordinaires sont sensiblement les mêmes que ceux qui s'appliquent au régime canadien modifié, lesquels sont mentionnés ci-dessus. En vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières, la Société a déposé aujourd'hui auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis une déclaration d'inscription sur formulaire F-3 comprenant un prospectus (le « prospectus américain ») relatif au nouveau régime américain. Les actionnaires qui réinvestissaient leurs dividendes dans le cadre de l'ancien régime américain en date du 7 mai 2009 adhèrent automatiquement au réinvestissement des dividendes dans le cadre du nouveau régime américain, selon les mêmes modalités et conditions que dans le cadre de l'ancien régime américain.

En ce qui concerne le réinvestissement des dividendes et l'achat facultatif d'actions en espèces dans le cadre du régime canadien modifié et du nouveau régime américain, pour ce qui est de la date de versement d'un dividende du 19 juin 2009, le conseil d'administration a décidé que la Société allait émettre des actions sur le capital autorisé. Le prix d'achat des actions ordinaires acquises au moyen des dividendes réinvestis sera inférieur de trois (3) pour cent au prix du marché, établi dans le cadre du régime visé.

Ni la Société ni les administrateurs des régimes respectifs n'imposeront de frais d'administration aux participants pour l'adhésion au régime canadien modifié ou au nouveau régime américain, et la Société prendra à sa charge les commissions de courtage et les frais de négociation ou d'opération que pourraient engager les administrateurs des régimes relativement à l'achat d'actions dans le cadre des régimes. Les participants devront assumer certains autres frais, lesquels sont mentionnés dans le régime canadien modifié et le prospectus américain.

Les porteurs d'actions ordinaires inscrits et résidant au Canada qui ne participent pas au régime canadien en vigueur et qui désirent adhérer au régime canadien modifié peuvent se procurer un formulaire d'adhésion auprès de l'administrateur du régime de la Société, la Compagnie Trust CIBC Mellon, en visitant son site Web à www.cibcmellon.com/investor ou en composant le 1 800 783-9495. Les porteurs d'actions ordinaires véritables non inscrits et résidant au Canada qui ne participent pas au régime canadien en vigueur mais qui désirent adhérer au régime canadien modifié doivent communiquer avec leur courtier ou tout autre intermédiaire par l'entremise duquel ils détiennent leurs actions ordinaires.

Les porteurs d'actions ordinaires inscrits et résidant aux États-Unis qui ne participent pas à l'ancien régime américain et qui désirent adhérer au nouveau régime américain peuvent se procurer un formulaire d'adhésion et un exemplaire du prospectus américain auprès de l'administrateur du régime de la Société, BNY Mellon Shareowner Services, en visitant son site Web à www.bnymellon.com/shareowner/isd, en composant le 1 800 249-7702 ou en écrivant à l'adresse P.O. Box 358013, Pittsburgh, PA 15252-8013. Les porteurs d'actions ordinaires véritables non inscrits et résidant aux États-Unis qui ne participent pas à l'ancien régime américain mais qui désirent adhérer au nouveau régime américain doivent communiquer avec le courtier ou tout autre intermédiaire par l'entremise duquel ils détiennent leurs actions ordinaires.

Le régime canadien modifié et la nouvelle inscription à la cote des actions ordinaires dans le cadre du régime canadien modifié ont fait l'objet d'une approbation par la Bourse de Toronto (TSX) conditionnelle à ce que la Société remplisse les exigences relatives à l'inscription à la cote fixées par le TSX.

À propos de la Financière Manuvie

La Financière Manuvie, groupe canadien et chef de file des services financiers, compte des millions de clients dans 19 pays et territoires. Exerçant ses activités sous le nom de Financière Manuvie au Canada et en Asie, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis, elle offre à sa clientèle une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine par l'entremise d'un vaste réseau d'employés, d'agents et d'associés.

La Société Financière Manuvie est inscrite aux bourses de Toronto (TSX), de New York (NYSE) et des Philippines (PSE) sous le symbole « MFC », et à la Bourse de Hong Kong (SEHK) sous le symbole « 945 ». La Financière Manuvie est présente sur le Web, à l'adresse www.manuvie.com.

Communications avec les médias

Laurie Lupton
416 852-7792
laurie_lupton@manuvie.com

Services aux actionnaires

Terri Neville
1 800 795-9767
shareholder_services@manuvie.com